



BEST LED

Garantie Serie BEST-LED

7 ans de garantie à compter de la date d'achat

BEST LED garantit que les luminaires LED de la série BEST LED sont conformes à leurs spécifications publiées et sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication pour les périodes respectives indiquées ci-dessous. Si un luminaire à LED de la série BEST LED tombe en panne en raison de défauts de matériaux ou de fabrication au cours de la période indiquée, BEST LED fournira un luminaire de remplacement égal ou supérieur à l'acheteur direct. Cette garantie s'applique uniquement aux luminaires à LED de la série BEST LED qui ont été correctement câblés et installés, et qui fonctionnent dans les conditions environnementales (température, humidité et circulation d'air) spécifiées dans la fiche technique du produit.

Termes et conditions :

La garantie précédente des luminaires à LED de la série BEST LED s'applique uniquement aux achats directs auprès de BEST LED ou de ses distributeurs. Il ne s'applique pas aux défaillances causées par des catastrophes naturelles ou à la suite d'un abus, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation anormale ou d'une utilisation en violation de toute norme, code ou instructions applicables à l'installation, y compris, mais sans s'y limiter, ceux contenus dans le National Electrical Code, les normes de l'American National Standards Institute ou, au Canada, l'Association canadienne de normalisation. BEST LED se réserve et a le droit d'examiner les luminaires à LED défectueux de la série BEST LED afin de déterminer la cause de la panne. La date d'achat et la date d'installation des luminaires doivent être vérifiées pour valider les heures de fonctionnement écoulées en cas de réclamation sous garantie. Si la durée de vie des luminaires à LED de la série BEST LED n'est pas correctement validée, le code de date des luminaires à LED de la série BEST LED sera utilisé pour établir le temps de combustion écoulé en fonction de l'utilisation estimée. Les garanties qui précèdent constituent le seul et unique recours de l'acheteur et la seule responsabilité de BEST LED pour les garanties des luminaires à LED de la série BEST LED. AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER N'EST OFFERTE OU NE DOIT ÊTRE IMPLICITE. En aucun cas BEST LED ne pourra être tenu responsable de tout autre coût ou dommage, y compris la perte de profits, les dommages indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs.

Pour faire une réclamation de garantie

Conservez le produit défectueux et informez BEST LED via notre site Web à www.bestled.ca dans la section garantie. Cette garantie s'étend uniquement à l'acheteur d'origine. Cependant, BEST LED honorera, selon les termes de cette garantie, les réclamations de garantie valides faites par l'acheteur pour le remède énoncé ci-dessus à la suite de réclamations de garantie faites à l'acheteur par ses clients s'il s'agit d'un revendeur agréé.